

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 15 SEPTEMBRE 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **15 SEPTEMBRE 2025 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Thérout, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
M. Jean Duhaime, conseiller
M. Yves Plante, conseiller
M. Daniel Labbé, conseiller
M. Réjean Gamelin, conseiller
Mme Anny Boisjoli, conseillère

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Thérout, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Thérout, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

25-09-193

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire et les conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Anne Boisjoli
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

25-09-194

4. Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, tel que présenté par la greffière-trésorière.

AVIS

5. Avis de motion et présentation du 1^{er} projet - Règlement de zonage numéro ZO-09-2025 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 afin de modifier les usages de la zone AR-4.

La conseillère Nathalie Gamelin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement de zonage numéro ZO-09-2025 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014, afin de modifier les usages de la zone AR-4.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sur support numérique a été remise aux membres du Conseil. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

25-09-195

6. ARCSYS (Logesco) – Paiement de la facture pour l'achat d'une imprimante et divers autres travaux effectués au bureau municipal.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acheté une imprimante pour le bureau de la directrice générale et que divers travaux en regard avec les équipements du bureau municipal ont été faits ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 1 550.18 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-19000-670 « Fournitures bureau - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-196

7. 9216 0498 Québec Inc. (Filets Nad's) – Paiement de la facture pour l'achat et l'installation du filet de protection pour le terrain de balle.

CONSIDÉRANT que les assurances de la Municipalité exige la protection du

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

voisinage situé autour du terrain de balle ;

CONSIDÉRANT que le coût du filet comprenant son installation complète est de 31 457.16 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-70156-522 « Entretien - terrain de soccer » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-197

8. Essa-Tech – Paiement de la facture pour la récupération de bouchons dans les postes de pompage. (TECO 2024-2028 : transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la firme Essa-Tech afin de faire la récupération des bouchons dans les postes de pompage ;

CONSIDÉRANT que le coût de cette opération est de 3 621.71 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels – Égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-198

9. Bilodeau Baril Leeming, Architectes – Paiement de la facture pour les plans et devis préliminaires pour la reconstruction du Centre communautaire avec l'approbation de M. Luc Arseneault de Techni-Consultant Inc. (Subvention PRACIM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales.)

CONSIDÉRANT que Bilodeau Baril Leeming, Architectes. offre ses services pour la collecte des données et analyse des intrants ainsi que pour les plans et devis préliminaires ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise au montant de 43 104.13 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;
D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-21-522 « PRACIM - Centre Communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-199

10. Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de 2 factures pour des honoraires de services professionnels et correction de la facture du 31 décembre 2024.

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour le dossier 3366 / 25 pour un montant total de 1 782.98 \$ taxes incluses regroupant 2 factures ;

CONSIDÉRANT qu'une facture datée de décembre 2024 a été corrigée engendrant un paiement additionnel pour la Municipalité de 521.99 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense soit un montant total de 2 304.97 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-13000-412 « Services juridiques avocats » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-200

11. Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour le devis et la mise en œuvre du plan d'action pour les essais à la fumée. (TECO 2024-2028 : transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant Inc. offre ses services pour faire la mise en œuvre du plan d'action des essais à la fumée;

CONSIDÉRANT que le coût de cette opération est de 14 685.18 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels – Égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

25-09-201

12. **Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour la complétion du document d’enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l’obligation de remplir à une demande d’enquête sur les infrastructures essentielles au Canada ;

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant a les compétences afin de remplir ce document ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour compléter cette enquête s’élèvent à 574.88 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM. » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-202

13. **Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour remplir et transmettre le formulaire pour la demande d’aide financière pour le rang Saint-Jean-Baptiste (PAVL : Programme d’aide à la voirie locale volet redressement et sécurisation).**

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant offre ses services professionnels pour la préparation du dossier de réfection du rang Saint-Jean-Baptiste (redéposer une demande) ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour remplir le formulaire d’aide financière totalise 1 092.26 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-320-01-521 « Projet de réfection du rang Saint-Jean-Baptiste » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

25-09-203

14. Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour la 1^{ère} année d’accompagnement et programmation initiale du TECQ 2024-2028 : transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a accepté les services professionnels pour la programmation du TECQ 2024-2028 (Transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec) ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour la 1^{ère} année d’accompagnement s’élèvent à 847.95 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-204

15. Centre du Ponceau Courval Inc. – Paiement de la facture pour tuyauterie du rang du Bois-de-Maska et de la rue du Frère-André.

CONSIDÉRANT que 2 changements de ponceau ont dû être faits soit un sur le rang du Bois-de-Maska et l’autre sur la rue du Frère-André ;

CONSIDÉRANT que la facture de Centre du Ponceau Courval Inc. totalise 4 903.68 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien chemin voirie » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-205

16. M. Jean Pelletier- Paiement de la facture pour l’activité musicale lors de la journée de la culture.

CONSIDÉRANT que se tiendra, le 28 septembre prochain, la journée de la culture;

CONSIDÉRANT qu’un spectacle de musique sera présenté par le duo formé de Sonia et Jean Pelletier (père et fille) pour la somme de 350.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-999 « Fonds culturels MRC » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-206

17. Cynthia Jobin – Paiement des heures faites lors de la réception des 900 livres de la bibliothèque.

CONSIDÉRANT le nombre d'heures supplémentaires qu'à dû faire notre bibliothécaire suite à la réception des 900 livres ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin Cynthia Jobin a cumulé 18.5 heures supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER en totalité les heures travaillées pour un montant total de 370.00 \$.

25-09-207

18. MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable) – Reddition de compte pour le programme PAVL : aide à la voirie locale pour le volet entretien des routes locales 2025.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 95 306 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

25-09-208

19. PNHA 2025 (Programme nouveaux horizons pour les Aînés) – Autorisation donnée à Josée Bussièrès de faire une demande de subvention.

CONSIDÉRANT qu'Emploi et Développement Social Canada a lancé un appel de propositions pour 2025-2026 dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT que le volet de projets communautaires offre jusqu'à 25 000 \$ de financement par demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT que le projet est pour les aînés ;

CONSIDÉRANT que la demande est faite en étroite collaboration avec madame Christiane Lascelle, présidente de l'Âge d'Or.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER madame Guylaine Dancause, directrice générale ou madame Josée Bussièrès, conseillère en développement de la communauté à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PNHA 2025-2026 et à signer tout document connexe à cette demande.

25-09-209

20. PNHA 2025 (Programme nouveaux horizons pour les Aînés) – Lettre d'appui pour la demande faite par le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre « Projet Salon des Aînés : Notre milieu de vie en action.

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre désire faire une demande de subvention pour le PNHA 2025 (Programme nouveaux horizons pour les Aînés) ;

CONSIDÉRANT que ceux-ci demandent une lettre d'appui ;

CONSIDÉRANT que le projet, en est un pour les Aînés de notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause, directrice générale signer ladite lettre d'appui.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

25-09-210

21. **Immatriculation de la Nic-Yam – Autorisation donnée à Josée Bussièrès afin de signer toute documentation requise pour effectuer le changement d'immatriculation de la Nic Yam présentement au nom des Loisirs de St-Wenceslas Inc.**

CONSIDÉRANT que c'est maintenant la Municipalité de Saint-François-du-Lac qui s'occupera de la remorque NIC-YAM ;

CONSIDÉRANT que celle-ci est présentement au nom des Loisirs St-Wenceslas Inc.;

CONSIDÉRANT que les changements d'immatriculation doivent se faire « en personne » dans une succursale de la SAAQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER **Josée Bussièrès** à signer pour et au nom de la Municipalité, toute documentation nécessaire afin de faire les changements d'immatriculation de la remorque NIC-YAM suivante :

- Dossier 42727735
- Plaque RN5893Y-7
- Marque Wells
- Modèle FT714
- Année 2015
- Numéro d'identification du véhicule 575200F21FP272154

25-09-211

22. **PG Solutions – Acceptation de l'offre de service afin que les citoyens qui le désirent puisse avoir accès à leurs comptes de taxes en ligne.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité envoie à ses citoyens les comptes de taxes par la poste ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande grandissante des citoyens, la Municipalité va maintenant offrir une alternative pour avoir accès en tout temps à son compte taxes via une offre de service de PG Solutions et qu'à cet effet de l'information sera fournie à tous les citoyens;

CONSIDÉRANT que le frais pour cette offre de service totalisera 7 510.17 \$ pour 2025 et, que pour les années subséquentes, un frais récurrent annuel de 915.00 \$ taxes extra sera chargé à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACCEPTER l'offre de service de PG Solutions.

25-09-212

23. Nuisances municipales - Mandat donné à Bélanger Sauvé Avocats, représenté par Me Eugénie Veilleux afin de débiter les procédures pour régler les dossiers de nuisances de la Municipalité.

CONSIDÉRANT que des démarches doivent être prises afin de faire respecter le règlement sur les nuisances de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que pour de tels dossiers, les services d'un avocat spécialisé dans ce domaine est indispensable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER pour ces dossiers, Me Eugénie Veilleux du cabinet Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.

25-09-213

24. Club des Neiges de Sorel-Tracy inc. – Demande d'autorisation pour circuler sur notre territoire pour la saison 2025-2026.

CONSIDÉRANT que le Club des Neiges de Sorel-Tracy demande l'autorisation pour circuler sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que le Club des Neiges Sorel-Tracy a fourni une preuve d'assurance en responsabilité civile ;

CONSIDÉRANT que le trajet est le suivant :

- Route des Vingt, accotement de la route des Vingt.
- Route Marie-Victorin (132), entre la route des Vingt et la rue Lacharité, accotement de la rue Lacharité jusqu'au sentier.
- Rue Notre-Dame entre le 502 et le 508.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le passage des motoneiges sur le territoire de la Municipalité selon le trajet ci-haut mentionné.

25-09-214

25. MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable) – Demande d'entretien des fossés aux abords de la route 143 pour la rue de l'Anse, la rue du Frère-André et la rue du Domaine.

CONSIDÉRANT que le MTQ a procédé à une coupe de fauchage sur les abords de la route 143 dont il est responsable et traversant le territoire de notre Municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT par contre que le fauchage effectué par le MTMD n'est pas suffisant afin d'obtenir une visibilité adéquate pour les automobilistes étant donné **qu'un seul côté du fossé a été fauché** laissant une visibilité réduite pour les citoyens lors de l'arrivée à l'arrêt soit :

- À l'intersection de la route 143 et de la rue de l'Anse ;
- À l'intersection de la route 143 et de la rue du Frère-André
- À l'intersection de la route 143 et de la rue du Domaine

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au MTMD d'effectuer le nettoyage des fossés adéquatement puisque la visibilité des automobilistes est grandement réduite et que la sécurité des usagers de la route est primordiale.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTMD afin qu'il considère notre demande.

25-09-215

26. Demande de dérogation mineure numéro DM-2025-002 pour le 23 rang de l'Île-Saint-Jean.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 6 694 980 du cadastre officiel du Québec.

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est présentée pour le 23 rang de L'Île-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que la situation réelle est la suivante :

- La demande de dérogation a pour but de régulariser la construction d'un garage résidentiel en cour avant à 22.14 mètres du bâtiment principal résidentiel.
- Lorsque construit dans la cour avant ou latérale donnant sur rue, le bâtiment doit respecter la marge de recul avant de ladite rue. S'il est construit à moins de cent mètres (100 m) du bâtiment principal, le garage doit aussi être construit à l'extérieur de la partie centrale de la cour avant ou latérale donnant sur rue, le garage doit aussi être construit à l'extérieur de la partie centrale de la cour avant ou latérale donnant sur rue, soit l'espace délimité par le prolongement des deux murs du bâtiment principal perpendiculaires à la rue adjacente.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

25-09-216

27. Adoption de la politique de rémunération électorale.

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est la responsabilité de chaque Municipalité (tout en respectant le minimum prévu par la loi) et qu'en 2021 une politique a été adoptée par la résolution numéro 21-09-176 ;

CONSIDÉRANT que cette politique de rémunération électorale devait également être révisée pour les élections de 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac adopte le document intitulé « Adoption de la politique de rémunération électorale » et que la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection soit autorisée à verser les rémunérations qui y sont prévues à compter de l'élection générale de 2025.

28. Correspondances générales

29. Affaires nouvelles

30. Rapport des comités

25-09-217

31. Comptes à payer

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9768	Accommodeur St-François (Essence véhicules - Août)	929.03
9769	Centre du ponceau Courval inc.(2 Ponceaux)	4 903.68
9770	Éco MP inc. (3e versement /4)	6 859.69
9771	Entreprises Marc Paquette inc. (Location machinerie et travaux réparation fuite rue Camiré)	1 695.88
9772	Ferme F & Y inc. (Fauchage 2e coupe)	12 072.38
9773	Ferti- Pelouse inc. (Traitement contre les araignées pour édifices municipaux)	2 379.98

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

9774	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Août)	18.00
9775	Formulaire Ducharme inc.(Les) (Fournitures du président d'élection)	230.41
9776	G.I. Logo inc.(Fournitures de travail)	592.07
9777	Imprimerie MS (Impression du Francilois)	3 486.04
9778	Maison des jeunes (Subvention 2025 vers 4/4)	1 250.00
9779	Matériaux et surplus Lefebvre (Baril en plastique 45 gallons Fleurs)	17.25
9780	Ministre des finances (Sûreté du Québec vers 2/2)	101 580.00
9781	Jean Pelletier (Musique pour la journée de la culture)	350.00
9782	Spectralité/Signoplus (Panneaux)	113.89
9783	Chantal Levasseur (Remboursement d'activité pour Raphaël)	77.50
	TOTAL DES CHÈQUES	136 555.80
COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4014	ADN Communication (Alertes municipales - Août)	144.72
4015	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eaux usées - août)	3 177.95
4016	Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire - septembre)	60.00
4017	BPN Environnement 2011 inc. (Location de 3 toilettes)	489.79
4018-4022	Buropro Citation (Copies et fournitures de bureau)	641.77
4023-4024	Josée Bussièrès (Allocation cellulaire et frais déplacement)	142.53
4025-4026	Compteurs d'eau du Québec (Compteurs d'eau)	9 203.08
4027	Conseiller Forestier Roy (Versement mouches noires juil-août-Sept.)	64 526.12
4028	Cloudli Communications (Téléphones des édifices municipaux - septembre)	382.78
4029	Guylaine Dancause (Allocation cellulaire de septembre)	60.00
4030	Décalco Design (affiche au Quai)	136.82

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4031-4032	Nadine Desmarais (Allocation cellulaire et remboursement sac à dos - septembre)	104.72
4033	Emco (Tuyaux aqueduc)	2 135.05
4034	Entreprises Pierreville (Location machinerie divers travaux)	7 631.47
4035-4037	Location Équipements Raydan (Location clôture)	809.90
4038-4040	Eurofins Environex (Analyse usine et eau potable)	1 641.27
4041	Gimatech Électrique inc. (Réparation trouble électrique terrain Volleyball)	682.79
4042	Hydro-Québec (Électricité poste de pompage Marie-Victorin)	118.18
4043-4044	Kubota Drummonville (Réparation et entretien Kubota)	1 534.79
4045	Hélène Latraverse (Allocation cellulaire - septembre)	30.00
4046	Logesco (Appel de service)	90.51
4047-4051	Métro Rouillard (Eau et aliments pour goûter réunion)	164.35
4052-4062	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	608.42
4063-4064	Vanessa Paulin-Duclos (Allocation cellulaire septembre et frais de déplacement)	209.80
4065	Paysagement Précourt inc. (5e versement/6 - Tonte de Gazon 2025)	2 826.47
4066-4067	Purolator inc.(Frais transport)	41.56
4068	Régie d'incendie Pierreville-St-Francois-du-Lac (Intervention au 547 H-R)	1 924.15
4069	Régie I.A.E.P. (Quote-part et immobilisation-septembre)	16 898.00
4070-4071	R.G.M.R Bas Saint-François (Quote-Part août, vignettes pour bac excédentaire)	19 081.05
4072	Sanixel inc. (Produits nettoyant)	247.22
4073	Telus (Cellulaire Denis - août)	91.86
4074	Yvon Roy Entr. Électricien (Régler trouble garage municipal)	562.63

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4075	La Capitale (Ass. collective - septembre)	3 626.15
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	140 025.90
COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
CH #	FOURNISSEUR	MONTANT
PPA	Guy Bélisle (Entretien fleurs et plate-bande - Août)	1 232.00
PPA	MRC Nicolet-Yamaska (Frais déplacement inspection municipale d'avril à juin)	238.34
PPA	Logesco informatique (Installation d'antennes, remplacement de batteries et autres tâches rés.25-08-178)	10 772.24
PPA	Stantec Experts-Conseils Ltée (Étude d'augm.de capacité des installations d'eaux usées)	1 896.52
PPA	ADMQ (Formation Élection Guylaine et Hélène)	494.40
PPA	Sogetel inc. (Internet au 400 Notre-Dame)	126.42
PPA	Sogetel inc. (Internet au 480 Notre-Dame)	74.68
PPA	Sogetel inc. (Internet unité sanitaire)	97.67
PPA	Sogetel inc. (Internet centre communautaire)	91.93
PPA	Sogetel inc. (Internet usine)	57.43
9759	Concept Uni -Vert (Prestation municipale Lemay pis Hébert 11 juillet rés.25-08-183	1 149.75
9760	Services EXP Inc.(Les)(Honoraires profes.au 27 juin - Refonte plan et règlements d'urbanisme)	27 019.13
9761	Techni-Consultant inc.(Programmation initiale TECQ, plan d'action raccordements inversés)	3 200.56
9762	Pierre Marcoux (location machinerie - fuite d'eau Rue Camiré)	735.84
9763	Comité des Loisirs (Remboursement des inscriptions Quidigo)	2 590.84
9764	Société canadienne des postes (Distribution Le Francilois)	285.70
9765-9767	chèques annulés	0.00
PPA	Hydro Québec (Éclairage public et édifices)	7 465.53
PPA	VISA (Dépôts chambres Congrès, repas, outillage, cell Pascal)	5 277.07

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-François-du-Lac

PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés municipaux du Québec (Cotisation août)	4 140.06
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provincial - Août)	13 520.77
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédéral- Août)	4 928.13
PPA	Cynthia Jobin (Achats de livres pour la bibliothèque - Septembre)	300.67
	TOTAL DES CHÈQUES	22 889.63
	DÉBOURSÉS AOÛT 2025	
	Salaires août 2025	36 860.76
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	36 860.76

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025 ;

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2025 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

32. Période de questions

33. Conclusion

25-09-218

34. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h30.

Pascal Théroux
Maire

Guylaine Dancause
Greffière-trésorière